

*neuvrill-adv*

**CONSTANTIN ASSOCIES**

**Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 831 300 euros**

**Siège social . 114 rue Marius AUFAN – 92300 Levallois Perret**

**642 010 045 RCS Nanterre**



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2010**

L'an deux mille dix, le 28 juillet, à 11 heures, les actionnaires de la société CONSTANTIN ASSOCIES, société anonyme au capital de 831 300 €, divisés en 83 130 actions de 10 € de valeur nominale chacune, dont le siège social est au 114 rue Marius AUFAN – 92300 LEVALLOIS PERRET, et dont le numéro d'identification est 642 010 045 RCS NANTERRE, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR-SEINE, sur convocation du Directoire par lettre en date du 13 juillet 2010.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les actionnaires présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul PICARD, Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Tristan GUERLAIN, Actionnaire présent et acceptant est appelé comme Scrutateur.

Monsieur Amaury de BEAUVOIR est désigné comme Secrétaire.

Monsieur Claude MITTELETTE, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Cabinet CFCE, représenté par Monsieur Jean-Pierre Le BRIS, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Les délégués du Comité d'Entreprise sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote, et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut délibérer valablement.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des membres de l'Assemblée

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes,
- la feuille de présence à l'Assemblée, les pouvoirs et la liste des actionnaires,
- le Rapport du Directoire,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le projet des statuts de la société sous sa nouvelle forme de gestion,
- le texte des projets de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

Changement du mode de gestion de la Société adoption du Conseil d'administration pour l'administration et la direction de la Société,  
Adoption des nouveaux statuts de la Société,  
Nomination des administrateurs,  
Pouvoir en vue des formalités,  
Questions diverses.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-57 du Code de commerce, de modifier à compter de ce jour le mode d'administration et de direction de la Société et d'adopter la gestion par un Conseil d'Administration prévue aux articles L 225-17 à L 225-56 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts qui régiront désormais la Société compte tenu de l'adoption de mode de gestion par un Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire nomme, à compter de ce jour, en qualité d'Administrateurs

Monsieur Amadou RAIMI, demeurant 118 avenue de Villiers – 75017 PARIS,

Monsieur Jean-Pierre VERCAMER, demeurant 6 villa des Buttes Chaumont – 75019 PARIS,

Monsieur Jean-Marc LUMET, demeurant 114 rue de Paris – 92190 MEUDON,

Monsieur Alain PONS, demeurant 99 rue de Sèvres – 75006 PARIS,

Et ce, pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.